

Enjeux

Le gouvernement définit un risque technologique comme “*un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement*”¹.

Il existe cinq sources de risque technologique majeur :

- Les installations industrielles ;
- Les installations nucléaires ;
- Les grands barrages ;
- Les transports de matières dangereuses ;
- Les sites miniers.

Les causes des accidents technologiques sont nombreuses et n'engagent pas les mêmes responsabilités²:

- Les causes liées à une **mauvaise gestion de la sécurité** : défaillances mécaniques liées à un mauvais entretien de l'outil de production, défaillances humaines (autrement appelées « facteur humain »), liées à une méconnaissance des risques ou à une erreur de manipulation ;
- Les **causes externes** : explosions externes, catastrophes naturelles, etc ;
- Les causes liées à la **malveillance** : elle oblige les industriels à mettre en œuvre des moyens de protection élaborés, car c'est un risque imprévisible.

L'Ile-de-France est une région particulièrement soumise à des risques industriels importants. En effet, sur les **1300³** établissements classés à risque majeur (dits “Seveso”) que la France métropolitaine compte, **102 se trouvent sur le territoire francilien**, dont 37 en seuil haut et 65 en seuil bas.

Cette classification découle de la directive européenne **“SEVESO”** qui, en plus d'encadrer les mesures de sécurité et les procédures pour chaque catégorie d'établissements, porte sur l'accès du public aux informations en matière de sécurité, sa participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.

En France, cette directive est mise en œuvre dans le cadre de la législation sur les

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Il est important de noter que les ICPE sont beaucoup plus nombreuses puisqu'elles recouvrent les installations Seveso ainsi que toute installation qui peut présenter des risques ou des nuisances (pressings, stations-service, etc). Ainsi, ce sont environ **10 000 ICPE qui sont présentes sur le territoire francilien**. De plus, en raison de la forte densité de population en Ile-de-France, les conséquences humaines et matérielles d'accidents industriels seraient d'autant plus importantes.

Pour prévenir ces accidents industriels et technologiques, ce sont les inspecteurs des sites classés de la DRIEAT qui contrôlent les ICPE. En 2023, 2215 inspections ont été réalisées qui ont abouti sur près de 200 mises en demeure⁴.

En effet, des accidents industriels surviennent encore trop fréquemment sur le territoire et impactent l'environnement et la santé des riverain.nes. Les enjeux liés aux risques industriels constituent ainsi un motif sérieux et légitime d'inquiétude pour les populations. Si les enjeux de réindustrialisation sont certes centraux dans une démarche de transition énergétique et écologique, il s'avère néanmoins important de prendre en compte ces impacts.

Enfin, malgré une obligation légale de permettre l'accès à l'information aux citoyen.nes, en 2019, un Français sur trois ne savait pas s'il habitait à proximité d'un site classé Seveso et **71 % des Français** affirmaient **ne pas du tout savoir comment réagir face à un accident d'installations chimiques**, malgré les divers outils existants⁵.

1 - <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/risques-technologiques-directive-seveso-loi-risques>

2 - <https://www.doubs.gouv.fr/contenu/telechargement/31171/196481/file/Les%20risques%20industriels.pdf>

3 - Données de 2024 : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/risques-technologiques-directive-seveso-loi-risques>

4 - <https://www.drietat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bilan-de-la-prevention-des-risques-industriels-et-a12497.html>

5 - <https://www.odoxa.fr/sondage/barometre-securite-regard-francais-risques-industriels-radicalisation/>

Risques et impacts

Bien que la relocalisation de l'industrie soit un enjeu majeur en termes d'environnement et d'emplois, cela n'exempte pas les sites industriels de risques. En effet, l'industrie est **très impactante pour l'environnement et la santé humaine** :

- Pollution de l'air ;
- Pollution des sols ;
- Pollution de l'eau ;
- Nuisances sonores et olfactives ;
- Santé ;
- Contribution au changement climatique ;
- Vulnérabilité au changement climatique ;
- Consommation de ressources ;
- Artificialisation des sols.

Le gouvernement a identifié plusieurs types d'effets engendrés par les accidents industriels⁶:

- Les **effets thermiques** : générés par le rayonnement thermique d'un incendie ou d'une explosion ;
- Les **effets de surpression** : générés par le souffle d'une explosion ;
- Les **effets toxiques** : conséquence du rejet accidentel de produit polluant.



Solutions et leviers d'actions communales

- **Intégrer les risques industriels et technologiques dans l'urbanisme.** Dans le cadre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), il s'agit d'interdire ou limiter la construction dans les zones à proximité des sites classés Seveso seuil haut. Dans le cadre d'un plan local d'urbanisme (PLU), il peut s'agir d'interdire certains usages (écoles, hôpitaux, logements) dans les secteurs à risque.
- **Mettre en place un plan communal de sauvegarde (PCS).** Celui-ci vise à constituer un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Son élaboration est obligatoire dans certains cas⁷ (notamment les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan particulier d'intervention) mais peut aussi être mis en œuvre à l'initiative de la commune.
- Renforcer la **culture du risque**. La culture du risque est la connaissance, par tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens...), des risques d'accidents, et leur capacité à les anticiper et à les gérer. Cela peut se traduire par l'organisation d'**exercices d'évacuation ou de confinement** associant la population par exemple.

6 - <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/risques-technologiques-directive-seveso-loi-risques>

7- <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-communal-sauvegarde-pcs>

- Faire progresser la **démocratie participative** autour des projets industriels en permettant dans de bonnes conditions la participation du public via la création d'une **instance de dialogue** permettant des échanges réguliers entre les citoyens, les élus et les industriels.⁸
- **Garantir le droit à l'information sur les risques majeurs** : d'après l'article L. 125-2 du code de l'Environnement, les citoyen.nes ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures à adopter en cas de problème. Un **Document d'information communal sur les risques majeurs** doit être établi par les communes présentant des risques naturels et technologiques majeurs sur son territoire. En cas d'accident industriel, la population et les acteurs de terrain doivent disposer d'informations fiables, facilement accessibles et compréhensibles pour évaluer les risques. L'accident de Lubrizol démontre que les assouplissements de la législation sur l'accès à l'information, mais également le manque de suivi de cette société par l'administration n'a pas permis d'avoir rapidement des informations sur les produits stockés, les effets de leur combustion, etc, ce qui est essentiel.⁹
- **Garantir la présence des élus locaux dans les commissions de suivi de site** (CSS) où ils peuvent faire remonter des problématiques en rapport avec l'exploitation industrielle, et dans les **conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques** (CoDERST) où sont émis des avis sur les projets industriels.

Documents & Ressources

- Site du gouvernement pour connaître les installations classées sur sa commune : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- [FNE Ile-de-France Risques industriels en Ile-de-France \(2023\)](#)

8 - <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/2024-02/Instance%20de%20dialogue%20sur%20les%20risques%20industriels%20-%20Rapport%20citoyen%20VDef.pdf>
 9 - <https://fne.asso.fr/dossiers/lubrizol-1-an-apres-quelles-lecons-en-tirer>